

À l'attention du Préfet de la Guyane  
Monsieur Thierry QUEFFELEC  
Rue Fiedmond  
97 300 Cayenne

Mana, le 11 août 2023

**Objet : Recours gracieux relatif à la demande de réalisation d'une étude d'impact pour les dossiers de messieurs BENTH Yannick, BENTH Lohan, BENTH Aymeric et BENTH Royann**

*Pièces jointes inhérentes à la présente :*

- *Les 4 notifications d'avis défavorable*

Monsieur le Préfet,

Nous nous permettons de vous solliciter concernant la décision du 03 août 2023 visant à soumettre nos dossiers d'étude de cas par cas à une étude d'impact. De facto, après lecture des arrêtés faisant état d'un avis défavorable, mentionnant les mêmes causes, certains éléments présentés nous conduisent à apporter des précisions dans le dessein d'une meilleure compréhension de notre situation :

- Le plan d'épandage des effluents sera mis en place et suivra la réglementation sanitaire départementale de la Guyane, établie par l'ARS (distance d'épandage, périodes et procédures à suivre) ; des études de sols seront réalisées chaque année sur des groupes de parcelles de 10ha pour suivre l'évolution de la composition des sols (compositions chimique, bactériologique et mycologique). La gestion des pâturages sera adaptée pour faire des réajustements si nécessaire ;

- Les espaces naturels conservés seront répartis sur l'ensemble des exploitations agricoles. Autres que les haies naturelles visant à faire tampon entre les exploitations et les zones naturelles (crique, zones humides, forêt environnante), les parcelles compteront au minimum 4 bosquets naturels par hectares. Ces derniers auront pour fonction principale d'abriter une grande diversité de faunes et de flores naturelles ;
- Les palmiers américains seront au préalable détectés et préservés. Les aménagements seront faits de manière à éviter l'accès aux bovins. Lors de nos déplacements sur les parcelles en cours de demande, les quelques palmiers américains qui ont pu être observés sont localisés dans des zones humides (marécage/crique). Ces zones seront préservées et protégées par des haies. Un suivi particulier sera mis en place avec des associations environnementales comme la Sépanguy, afin de suivre notre démarche.

Ainsi, monsieur le Préfet, nous mettons en place toutes les mesures agro-écologiques, et davantage, dans la finalité de créer et gérer des exploitations agricoles à l'impact environnemental maîtrisé. Les propositions que nous avons faites relèvent de technique que nous connaissons et que nous maîtrisons.

Ces projets agricoles ont été mûrement réfléchis ; nous avons pour objectif de contribuer au développement de la Guyane. En effet, nous sommes prêts à travailler de toutes nos forces et à produire localement de la denrée alimentaire pour toute ou partie du territoire. Nous sommes des jeunes et souhaitons contribuer à anticiper les besoins de demain. La ville de Saint-Laurent-du-Maroni continue de s'étendre et deviendra, sans conteste, à court terme, la ville la plus peuplée de Guyane. Mana, sa voisine, absorbera une partie des besoins de ces néo-Laurentais du Maroni. Des écoles, des habitats et des supermarchés sont en cours de construction, et nonobstant notre forte dépendance aux importations en provenance de France hexagonale, nous sommes également en capacité de couvrir une partie de cette alimentation en circuit court, avec un impact carbone réduit, une proximité sociale inégalable, et ce tout en respectant le bien-être animal.

Depuis 2017, les moyens pour l'autonomie alimentaire sont mis en œuvre, la filière animale peine à trouver des jeunes désireux de s'installer. Nous, nous sommes déterminés et nous croyons en l'agriculture en Guyane. Nous vous prions de nous laisser la chance, l'opportunité d'accéder à notre principal outil de travail, le foncier.

En espérant vous avoir convaincu de notre volonté et de notre aptitude à être de probes agriculteurs, nous sollicitons, monsieur le Préfet, en dernier recours, l'obtention de la faveur de votre pouvoir discrétionnaire subséquent à la présente décision défavorable. Le devenir de nos quatre avens professionnels est désormais laissé à votre appréciation

Nous vous prions, monsieur le Préfet, d'accepter nos salutations les plus distinguées et restons disponibles si besoin de plus amples informations.

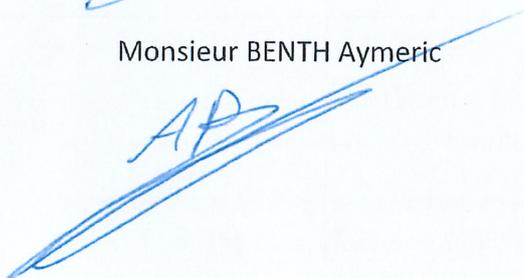
Monsieur BENTH Yannick



Monsieur BENTH Lohan



Monsieur BENTH Aymeric



Monsieur BENTH Royanne

